

**MicroPICell**  
**Règlement intérieur**  
*Plate-forme MicroPICell de la SFR Santé François Bonamy*

La plate forme MicroPICell propose une offre intégrée complète en imagerie cellulaire et tissulaire à l'ensemble de la communauté scientifique ligérienne mais aussi extérieure, qu'elle soit académique ou industrielle. Un point d'entrée centralisé par un système de réservation et facturation unique pour l'ensemble des prestations proposées permet aux utilisateurs et collaborateurs d'avoir accès aux services de préparation des échantillons, d'observation en microscopie photonique et de gestion et analyse des données images générées.

Adresse :

IRS UN (Institut de Recherche en Santé de l'Université de Nantes)  
8 quai Moncoussu - BP 70721 - 44007 Nantes cedex 1

**I- GESTION DES APPAREILS**

- Les équipements du **service d'histologie** sont placés sous la responsabilité de Stéphanie Blandin, qui peut être contactée aux coordonnées suivantes :

**Stéphanie Blandin : 06 75 61 81 71**

[stephanie.blandin@univ-nantes.fr](mailto:stephanie.blandin@univ-nantes.fr)

*Le service se situe aux 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages de l'IRS UN. Porte 416, 317, 622*

- Les équipements du **service de microscopie** sont placés sous la responsabilité de Philippe Hulin et Steven Nedellec, qui peuvent être contactés aux coordonnées suivantes :

**Philippe Hulin : 02 28 08 03 28**

**Steven Nedellec : 02 28 08 03 40**

[philippe.hulin@univ-nantes.fr](mailto:philippe.hulin@univ-nantes.fr)

[steven.nedellec@univ-nantes.fr](mailto:steven.nedellec@univ-nantes.fr)

*Le service se situe 4<sup>ème</sup> étage de l'IRS UN. Porte 416*

-Le service d'analyse et gestion des données images est placé sous la responsabilité de **Perrine Paul-Gilloteaux** et peut être contacté uniquement par mail :

[perrine.paul-gilloteaux@univ-nantes.fr](mailto:perrine.paul-gilloteaux@univ-nantes.fr)

*Le service se situe 4<sup>ème</sup> étage de l'IRS UN. Porte 416*

La gestion de la plate-forme est supervisée par un comité de gestion et de pilotage composé de :

Nidia Alvarez

Anne Camus

Sarah Beck

Alexis Broquet

Hélène Boudin

Giliane Chadeuf

Malvyne Derkinderen

Fabrice Fleury/Gwennina Cueff

Mickael Guilbaud

Franck Halary

Isabelle Grit

Jean Merot

Benjamin Ory

François Paris

Lisa Oliver

Beatrice Charreau

MicroPICell :

Stéphanie Blandin  
Philippe Hulin  
Perrine Paul-Gilloteaux  
Steven Nedellec  
Magalie feyeux  
Marine Malloci  
Pierre Jean Gavlovsky  
Emmanuel Scotet

## **II - BÉNÉFICIAIRES**

La Plate-forme MicroPICell est accessible à toutes les équipes de recherche rattachées à la SFR François Bonamy ainsi qu'aux équipes extérieures auxquelles une tarification spécifique sera appliquée. Un **formulaire d'enregistrement** doit être complété.

La plate-forme est également ouverte aux entreprises privées auxquelles une tarification spécifique sera appliquée.

## **III- TARIFICATION**

[Site MicroPICell](#)

Les relevés des prestations sont effectués tous les 4 mois et sont envoyés à l'utilisateur et aux gestionnaires de l'utilisateur.

**Par décisions du comité de gestion et de pilotage de la plate forme d'avril 2017, toute unité n'ayant pas honoré toutes ses factures dans les 4 mois après édition du/des relevé(s) sera interdite de plate-forme.**

## **IV- UTILISATEURS AUTORISES**

-Les responsables assurent la formation pratique et théorique des utilisateurs.

-Pour toute demande de formation pratique et/ou théorique, il est nécessaire de contacter les responsables et de remplir un [formulaire de demande](#). Les étudiants et post-doctorants doivent faire signer ce formulaire par leur responsable.

## **V- MODALITES D'ACCES**

Service d'histologie : Les horaires d'ouverture du laboratoire sont applicables (8h30-12h30 puis 13h30-18h). L'accès est interdit la nuit, le week-end, les jours fériés et les périodes de fermeture obligatoire de l'IRS UN.

Service de microscopie : Les horaires d'ouverture de l'IRS UN sont applicables. (8h30-12h30 puis 13h30-18h)

- L'accès est interdit la nuit et les week-ends. En cas de nécessité absolue, l'utilisateur doit en faire la demande auprès des responsables et s'équiper d'un DATI (dispositif d'alarme du travailleur isolé).

- En période d'absence des responsables, seuls les utilisateurs autonomes autorisés ont accès à la plateforme aux heures d'ouverture de l'IRS UN.

## **VI- RESERVATION DU MATERIEL**

Service d'histologie :

L'accès au Nanozoomer d'Hamamatsu n'est autorisé qu'aux personnes ayant suivi la formation préalable. L'utilisation nécessite une réservation.

Les utilisateurs doivent impérativement s'inscrire sur le planning de réservation par Internet

[https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR\\_MICRO/coreconnection](https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR_MICRO/coreconnection)

L'accès au Microscope multi-tête et au microtome Leica n'est autorisé qu'aux personnes ayant suivi la formation préalable. L'utilisation nécessite une réservation qui peut se faire auprès de Stéphanie Blandin .

Service de microscopie :

Le matériel utilisable uniquement après réservation :

- microscope-apotome ZEISS (IRS2),
- HCS (high content screening) Thermo
- Nanozoomer 2.0 HT Hamamatsu
- Confocal Nikon A1RSi
- Confocal Nikon A1 super résolution SIM
- Confocal Nikon C1
- Vidéo imagerie Leica DMI8
- Vidéo Imagerie Nikon
- Stations d'analyses
- Imprimante additive 3D
- Chambre à force de cisaillement Bioflux Fluxion.
- Microscope champ large Nikon TI
- Macroscopie Axiozoom

Les utilisateurs doivent impérativement s'inscrire sur le planning de réservation par Internet [https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR\\_MICRO/coreconnection](https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR_MICRO/coreconnection)

A) : l'accessibilité à cette réservation n'est possible qu'aux personnes ayant suivi une formation spécifique, à l'issue de laquelle le mode d'accès est fourni. **Les utilisateurs ne peuvent réserver que les systèmes sur lesquels ils ont été formés.**

B) : il est fortement conseillé de prévoir les time-lapses longs sur le week-end.

## VII- REGLES D'UTILISATION DU MATERIEL

Service d'histologie :

Sur chaque système, les données acquises doivent être sauvegardées uniquement dans la partition du disque dur allouée aux données. La sauvegarde sur les disques durs des différents microscopes est limitée dans le temps.

Pour chaque utilisateur :

- Nanozoomer : 3 mois
- Microscope multi-tête : 6 mois

Service de microscopie : Sur chaque système, les données acquises peuvent être sauvegardées temporairement sur la partition du disque dur allouée aux données. Les utilisateurs doivent retirer le plus rapidement possible toutes données présentes sur les disques durs des systèmes.

Les utilisateurs doivent sauvegarder leurs données très préférentiellement sur le serveur MicroPICell.  
172.18.253.200/ .

Les responsables de MicroPICell fourniront à chaque utilisateur les identifiants nécessaires. Ce serveur est accessible par chaque unité du pôle santé de la SFR. Un accès extérieur est possible via le service [Nomade](#) de l'université de Nantes.

Une application spécifique est installée sur ce serveur pour la visualisation des données du scanner de lame Hamamatsu.

Cas spécial : la vidéo imagerie Leica DMI8

Impossibilité de sauvegarder les données sur le disque dur du système. L'utilisation du serveur est obligatoire.

Les données éventuellement enregistrées en local seront effacées sans préavis.

Quelque soit le système, les responsables de la plate forme s'autorisent à effacer toutes données présentes sur les disques durs et cela sans préavis.

- L'utilisateur doit lui-même procéder à l'extinction totale des systèmes utilisés, sauf si un autre utilisateur est inscrit sur le planning après lui le même jour. L'utilisateur est donc dans l'obligation de consulter le planning en ligne.

Dans ce cas, les lampes à fluorescence sont laissées sous tension minimum.

Le dernier utilisateur de la journée doit procéder à l'extinction du système.

-En cas d'impossibilité d'utiliser une plage horaire réservée, l'utilisateur doit annuler sa réservation et prévenir les responsables. Il doit malgré tout absolument s'assurer de l'extinction totale du matériel.

- En l'absence des responsables, seuls les utilisateurs autonomes pourront utiliser les appareils.

### **VIII - CONSIGNES DE SECURITE**

- Les règles d'hygiène et sécurité des bâtiments (Faculté de Médecine et IRS UN) s'appliquent à la plate-forme.
  - L'accès à MicroPICell n'est pas autorisé pour l'étude d'échantillons comportant des agents pathogènes nécessitant un confinement (ex : HIV).
  - Les échantillons marqués par un agent mutagène (ex : DAPI, Hoëchst, iodure de propidium...) sont interdits sur le service d'histologie. Les échantillons ayant subi des traitements radioactifs ne sont autorisés qu'avec le certificat de non radioactivité délivré par le plateau technique Radioactivité.
- Pour le service de microscopie, ils sont autorisés uniquement en préparations scellées.  
Les préparations non solidifiées (polymérisées) ou non scellées contenant un agent mutagène sont interdites.  
En cas de doute, en discuter avec les responsables.
- Aucun échantillon contenant un radio-isotope ne pourra être analysé.
  - L'utilisation d'échantillons présentant d'autres risques ne sera autorisée qu'après avis du Comité de gestion et de pilotage et de l'ingénieur Hygiène et Sécurité.
  - Il est strictement interdit de pénétrer dans toute salle de la plate-forme avec des gants (possibilité de mettre des gants neufs dans les locaux).

### **IX - RESPECT DU MATERIEL**

- Les protocoles et modes opératoires MicroPICell doivent être appliqués.
- Les contrats de maintenance des différents systèmes sont assumés par la plate-forme MicroPICell. Cependant, tout dommage dû à une mauvaise manipulation ne pouvant être pris en charge par ces contrats, devra être réparé aux frais de l'équipe de l'utilisateur ayant causé le dommage.
- Pour un bon fonctionnement des systèmes et donc dans l'intérêt de tous, les responsables de la plate-forme veilleront au respect du règlement intérieur. Leurs conseils et remarques doivent être respectés.
- En cas de non respect du règlement, l'utilisateur peut être exclu temporairement par les responsables puis, après avis du comité de gestion et de pilotage, de façon définitive.

### **X – PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES : VALORISATION ET VISIBILITE DE MICROPICELL**

Les utilisateurs s'engagent à communiquer aux responsables de MicroPICell la liste des publications et des communications contenant des résultats acquis sur la plate-forme.  
Toute publication comportant des résultats acquis sur la plate-forme devra au minimum donner les bonnes caractéristiques des matériels et citer la plate-forme dans le matériel et méthodes ou les remerciements sous la dénomination suivante :

**Cellular and Tissular Imaging Core Facility of Nantes University (MicroPICell)**

**Nous encourageons les utilisateurs de la plate-forme à associer dans les co-auteurs le personnel de la plate-forme MicroPICell lorsque celui-ci a contribué de manière significative par son savoir faire à obtenir des résultats ou à conseiller sur la direction du projet.**

**Si un personnel de la plateforme est amené à être auteur ou coauteur de publication, voici l'affiliation que nous vous demandons d'indiquer, en accord avec la charte AVIESAN**

**SFR-Santé, INSERM, CNRS, UNIV Nantes, CHU Nantes, Nantes, France**

Tout utilisateur de MicroPICell, accepte et applique ce règlement.

Nantes, Janvier 2019